



Ensemble pour **Villers**

A l'attention du Collège communal  
Rue de Marbais 37  
1495 Villers-la-Ville

Villers-la-Ville , le 28 mars 2019

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,

En application de l'article L1122-24, alinéas 3 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, je demande que le point suivant soit mis à l'ordre du jour du Conseil communal du 3 avril 2019:

**«*Motion sollicitant la mise en œuvre d'une dynamique Zéro Déchet participative au sein de l'administration communale et sur le territoire communal*».**

Je souhaite que ce point soit déposé en mon nom, en celui de Nadia el Abassi et en celui de Charles Traoré

Vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de mes salutations distinguées.

Etienne Struyf

Conseiller communal  
Chef de groupe

## Projet de délibération

Approbation et vote

### **Motion sollicitant la mise en œuvre d'une dynamique Zéro Déchet participative au sein de l'administration communale et sur le territoire communal**

Considérant l'urgence mondiale liée à la prolifération des déchets et aux dégâts environnementaux que ceux-ci causent ;

Considérant que la lutte contre le dérèglement climatique et la protection de notre environnement sont devenues des priorités majeures des citoyen.ne.s et que le monde politique doit prendre ses responsabilités à chaque niveau de pouvoir, à commencer par le niveau local ;

Considérant qu'il est indispensable que l'administration communale contribue à une réelle transition écologique visant au renouvellement de notre modèle économique et social afin d'apporter une réponse aux enjeux environnementaux majeurs, comme le changement climatique, la réduction de la biodiversité, la diminution des ressources, et l'augmentation des risques environnementaux ;

Considérant que la fabrication, le transport et la distribution de n'importe quel objet représentent toujours un quota de dépenses en ressources naturelles, en énergie, et en matériaux ;

Considérant que chaque étape du cycle de vie d'un objet, de sa production à sa fin d'utilisation, a donc un impact sur l'environnement ;

Considérant que le Collège a proposé d'engager l'administration dans une dynamique zéro plastique;

Considérant, que le zéro plastique n'est que l'une des étapes de la réduction des déchets et que le zéro déchet en est la suite logique ;

Considérant que la dynamique « Zéro Déchet » est un mouvement qui ambitionne de réduire la quantité de nos déchets ultimes à une portion négligeable, et que ce mouvement rencontre de plus en plus d'adeptes qui, grâce à cet objectif, mettent en place des mesures efficaces et bénéfiques pour l'environnement ;

Considérant que les produits à usage unique présentent un bilan environnemental particulièrement lourd au regard de leur durée d'utilisation ;

Considérant que la commune achète, consomme et produit et peut en tant qu'administration tendre vers puis passer au zéro-déchet ;

Considérant qu'un signal fort peut être envoyé et que notre commune peut montrer l'exemple ;

Considérant que le rôle de la commune est d'accompagner le changement non en son sein mais aussi de soutenir citoyens, entreprise, commerces, associations, fournisseurs et prestataires qui s'engagent dans la démarche de réduction des déchets ;

Considérant que la commune a montré son intérêt pour la participation citoyenne en en faisant une compétence scabinale;

Considérant que la participation bien menée est un moteur du changement et de son acceptation;

**Le Conseil communal de Villers-la-Ville décide :**

Article 1 : De créer un groupe de travail interne à l'administration communale chargé de proposer au Conseil communal dans les six mois un panel ambitieux de mesures concrètes visant à :

- Supprimer les plastiques à usage unique dans l'ensemble des services de l'administration communale afin de tendre vers un objectif « zéro-déchet à usage unique » ;
- S'engager durablement dans un processus concret de suppression des objets plastiques et de réduction de la quantité de déchets au sein de l'administration communale.
- Outiller le personnel des services communaux afin qu'ils puissent être moteur du changement dans notre commune notamment. Par exemple grâce à des mesures comme
  - La formation du personnel communal et des élu.e.s (qui le souhaitent) sur le zéro déchet;
  - Le partage des outils entre services communaux ;
  - Que l'administration communale essaye le plus possible de ne pas faire d'achat neuf mais de passer par des services de seconde main mais aussi de passer par des donneries et des services de seconde main pour se départir des biens ;

Article 2 : De créer un groupe de travail, impliquant citoyens, commerçants, entrepreneurs et représentants politiques de la majorité et de l'opposition, chargé de proposer au Conseil communal dans les six mois un panel ambitieux de mesures concrètes visant à :

- Sensibiliser et accompagner habitant.e.s, entrepreneurs et commerçants villersois vers le zéro-déchet à travers des communications et des actions auprès des habitant.e.s et des commerces villersois, par exemple, en organisant des formations spécifiques ;
- Proposer des politiques et processus qui permettraient à ces publics d'avancer dans leur démarche zéro-déchet et de lever les blocages et difficultés qu'ils rencontrent parfois aujourd'hui.

Article 3 : De doter la Commune d'un fonds de gobelets, assiettes et couverts réutilisables mis gratuitement à la disposition des associations de la commune pour l'organisation de leurs évènements afin de les aider elles-aussi à prendre part à cette dynamique zéro-déchet.

Article 4 : De travailler avec des fournisseurs et prestataires qui accompagnent la Commune dans la démarche grâce à :

- L'insertion dans les cahiers des charges de clauses prévoyant l'obligation pour tout soumissionnaire de privilégier une solution dans la matière la plus respectueuse de l'environnement pour l'objet en question en lien avec sa production et son « temps de vie » ;
- La mise en place de critères spécifiques d'attribution liés à cette protection de l'environnement le tout en lien avec le travail de l'éco- conseiller(e) de la commune.

**Note de synthèse explicative**

**Motion sollicitant la mise en œuvre d'une dynamique Zéro Déchet participative au sein de l'administration communale et sur le territoire communal**

Synthèse:

La proposition de motion vise à impulser une dynamique Zéro déchet dans la commune. S'appuyant sur l'importance de la participation comme moteur de changement, le conseil est appelé à créer un groupe de travail interne à l'administration communale et un second groupe ouvert visant à formuler des propositions concrètes pour réduire les déchets. Par ailleurs, la motion vise à mettre à disposition des associations des ustensiles réutilisables. Enfin, la motion invite la commune à définir des critères à insérer dans les marchés publics afin de renforcer la protection de l'environnement.